

« Test Day » CAR A FOND

(Journée Découverte du Sport Auto)

29 août 2026

Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)
en collaboration avec Monsieur le Curé, les Autorités Communales de Trois-Ponts et l'ASRT
N° Entreprise : 0470-071-403



Adresse du Secrétariat et de la Direction de course :
Faix du Diable à 4980 Wanne (GPS : 50°21'15'' N - 5°55'11'' E) à 200m de la place de Wanne

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / **R.S.G.** = Règlement Sportif Général. / **R.P.R.** = Règlement Particulier Rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

- | | | | |
|------------|------------|---------|--|
| ➤ Lundi | 20 juillet | | Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF. |
| ➤ Mercredi | 22 juillet | | Début des engagements sur invitation . |
| ➤ Mardi | 25 août | 12h00 | Clôture des inscriptions à droits simples. |
| ➤ Jeudi | 27 août | 12h00 | Clôture des inscriptions à droits majorés de 20% |
| | | ➤ 19h00 | Attribution des numéros. |
| | | ➤ 21h00 | Affichage de la liste des engagés (voitures) |
| | | ➤ 21h00 | Parution via les réseaux sociaux. |
| ➤ Samedi | 29 août | 08h00 | Ouverture du secrétariat et contrôle administratif (licences, cartes d'identité et permis de conduire).
Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyés par mail à chaque participant. |
| | | ➤ 08h00 | Ouverture des inscriptions pour les passagers. |
| | | ➤ 08h00 | Délivrance des Titres de Participation et reconnaissance du parcours. |
| | | ➤ 08h00 | Ouverture des vérifications techniques. |
| | | ➤ 08h45 | Briefing « pilotes » obligatoire. |
| | | ➤ 08h55 | Clôture des vérifications techniques. |
| | | ➤ 09h00 | Affichage de la liste des voitures et pilotes autorisés à prendre le départ de la manifestation |
| | | ➤ 09h00 | Affichage de la liste des passagers *. |
| | | | * Cette liste sera actualisée régulièrement en cours de journée vu qu'il s'agit, entre autres, de baptêmes de copiloteage ouvert au public ayant au minimum 18 ans accomplis. |
| | | ➤ 09h00 | Début de la première séance (fin prévue à 12h30). |
| | | ➤ 13h30 | Début de la deuxième séance (fin prévue à 17h00). |
| | | ➤ 16h00 | Fermeture du secrétariat. |
| | | ➤ 16h30 | Affichage de la liste définitive des passagers |

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l, N° d'entreprise 0470 071 403, organise le 29 août, le 5^{ème} Test-Day « Car à Fond ». Cette manifestation du type "Journée Découverte" sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	BRASSEUR Joël	Lic n° 450
Directeur de sécurité	COX Serge	Lic n° 652
Directeur de sécurité adjoint	MAGALHAES Emile	Lic n° 586
Directeur de sécurité adjoint	COX Arnaud	Lic n° 659
Secrétaire du meeting	OLIJNYK Georges	Lic n° 421

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Commissaires Sportifs	Président de collège	SAVARY Remy	Lic n° 954
Commissaire Technique	Président de collège	ST-REMY Guy	Lic n° 406
	Membre	HENAUT Thierry	Lic n° 444
	Secrétaire	SCHULJENKO Nicole	Lic n° 409
Inspecteur du GT Sécurité-Homologation		DECONINCK Fabienne	Lic n° 689

Secours médicaux

Equipe médicale :	Belgium Rescue	
Médecin :	1 : VANDECAUTER Anne	Lic n° 90014
	N° inami : 127522-33-149	
Ambulances ART :	1	

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le 5^{ème} Test Day « Car à Fond » est une manifestation du type "Journée Découverte" qui se déroulera le 29 août entre 9h00 et 17h00 sur un tronçon de route fermé à la circulation publique, sur la commune de TROIS-PONTS

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les véhicules répondant aux prescriptions techniques en vigueur dans les Divisions **1, 2, 3 et 4, PH Classic et PH S/R et Histo-Démo** des Rallyes (B/BS) / Rallyes-Sprint (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR) ainsi que les véhicules répondant à celles en vigueur dans les Divisions **1, 2 et 3** des Courses de Côte et Sprints (Voir Art. 4 du R.P.CC/Sp.)

ATTENTION : Seuls les véhicules fermés et arceautés des catégories ci avant seront acceptés
La manifestation pourra accueillir des véhicules non immatriculés

Art. 4. Description Parcours

Tronçon fermé à la circulation, d'une longueur de 5,970 Km (100 % asphalte).

- "Reconnaissances" : il est prévu, dans le timing de la manifestation, un premier passage considéré comme une découverte du parcours, lors duquel il sera interdit d'embarquer un passager.
- Pour les véhicules immatriculés, un parcours de liaison ramènera les participants au départ par la route ouverte à la circulation publique. Un Road book sommaire sera distribué aux participants, lesquels seront tenus sous peine d'exclusion de la manifestation, de respecter l'itinéraire y décrit.
- Pour les éventuels véhicules non immatriculés, le retour au départ en groupe, sous la conduite d'un véhicule de l'organisation, sera effectué en empruntant la route fermée en sens inverse.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une "Journée Découverte", elles y seront remplacées par des amendes (125 € à la première infraction). A la seconde infraction, le participant concerné sera automatiquement exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

Remarque : Si cette pénalité est infligée en fin d'épreuve ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de 125 € sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs. Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : article 1.6.5. du R.S.G.).

De telles amendes et sanctions seront adressées, entre autres, aux participants, pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Art. 5. Engagement

	À tout moment de la manifestation, la Direction de Course pourra exclure tout pilote ou passager qui se sera rendu coupable d'une attitude dangereuse ou inappropriée, et ce, sans remboursement ou dédommagement éventuel.
---	---

5.1. Procédure

5.1.1. Obtenir son invitation

Dans un premier temps, il y aura lieu d'obtenir son invitation auprès de l'organisation en prenant contact **téléphoniquement** avec Marc DEMAIN au 0475 / 742 740 à partir du 20/07/2026 entre 12h et 21h.

Après un bref entretien et en fonction des critères définis pour la manifestation, collégialement, l'organisation décidera ou non d'inviter le pilote demandeur.

5.1.2. Formalité administrative

Une fois l'invitation obtenue, le bulletin d'engagement DEVRA parvenir, exclusivement via la plateforme d'inscriptions électroniques de l'ASAF, au plus tôt le 22 juillet et, au plus tard, le 25 août avant 12h00 :

Le montant du droit d'engagement (voir Art. 5.5 ci-après) auquel sera ajouté le montant dû pour le(s) éventuel(s) TP-L devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 25 août à 16h00 heures (Attention aux délais bancaires).

N° : BE69 0013 4144 0278 du RCO - avec la mention : TD Car à fond – nom du pilote

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 27 août à 12h00, moyennant le paiement d'une majoration de **20%** (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b).

5.2 Licences

La licence nécessaire pour participer à la manifestation doit être de type « annuel », du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

Les non-licenciés ainsi que les licenciés hors ASAF et VAS pourront solliciter les titres de participation journalière (TP-L à 25,00 €).

5.3 Nombre maximal d'engagés

Le nombre de participants (voiture-pilote) est limité à 50

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **10** concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 50 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

5.4 Passagers

- Le règlement de la discipline autorise les conducteurs participants à emmener avec eux, un passager, par « run » (sauf lors du premier passage).
- Les conducteurs participants à la journée découverte et/ou l'organisateur se réservent le droit d'accepter ou de refuser un ou des passagers.
- Les passagers désirant prendre place à bord d'une ou de plusieurs voitures, se feront connaître auprès du secrétariat de l'épreuve, en vue de recevoir, en contrepartie d'une participation aux frais d'un montant de **5,00 €** par départ, un signe distinctif valable pour la journée et un bon, par départ, les autorisant à accompagner un pilote.
- L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur.
- Un processus très strict d'identification sera mis en place par l'organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR).
- Ces passagers devront, également, être titulaires d'une licence annuelle ASAF/VAS de type "L" ou "R" au minimum ou d'un Titre de Participation ASAF (TP-L) à **25,00 €**
- Les pilotes et les passagers porteront OBLIGATOIREMENT des bracelets intransmissibles distincts que leur fournira l'organisateur.

5.5 Frais d'inscription

Le montant du droit d'engagement « pilote » est fixé à :	
Option 1 : Forfait : 250,00 € (Hors TP-L éventuel)	Pour le pilote souhaitant participer avec des passagers invités par lui. Dans ce cas, tous ses passagers pourront prendre part, <u>gratuitement et à son bord uniquement</u> , au nombre de « runs » qu'ils souhaitent pour autant qu'ils répondent aux impositions suivantes : - disposer d'une licence annuelle ASAF/VAS en cours de validité ou avoir acquis un TP-L pour la manifestation (prix du TP à charge du passager) ; - avoir rempli les formalités d'inscription auprès du secrétariat de la manifestation. <i>Note pratique</i> : le pilote recevra, lors de son passage au secrétariat, un sticker spécifique à apposer sur une vitre latérale droite indiquant qu'il peut avoir un copilote avec le bracelet couleur « forfait ».
Option 2 : 80,00 € (Hors TP-L éventuel)	Pour le pilote qui mettra gracieusement sa voiture, toute la journée, au service de l'opération en acceptant les passagers de l'opération.
Le montant du droit d'engagement « passager » est fixé à :	
Option 1 : 5,00 € / départ (Hors TP-L éventuel)	Pour tout passager (y compris les invités) qui voudrait prendre place à bord d'une voiture dont le pilote a opté pour l'option 2.

5.6 Equipement sécuritaire de l'équipage

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires pour les pilotes (pas obligatoires pour les passagers MAIS fortement recommandés). Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés).

Le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son passager, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est INTERDIT durant les éventuels parcours de liaison.

IV. CENTRE DE L'EPREUVE

Art. 6. Parc des pilotes.

Le centre de l'épreuve et le parc de départ sont situés au Faix du Diable à 4980 Wanne (GPS : 50°21'15'' N - 5°55'11'' E) à 200m de la place de Wanne

Le parking des remorques éventuelles est possible sur la place de Wanne.

Art. 7. Vérifications techniques.

Les VT sommaires **obligatoires** préalables à la manifestation se dérouleront au Faix du Diable à 4980 Wanne (GPS : 50°21'15'' N - 5°55'11'' E) à 200m de la place de Wanne.

Art. 8. Vérifications administratives

Contrôle administratif obligatoire

Sous le chapiteau administratif au Faix du Diable à 4980 Wanne (GPS : 50°21'15'' N - 5°55'11'' E) à 200m de la place de Wanne.

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire
- Licence ASAF/VAS en cours de validité ou "TP-L" (25,00 €) et attestation du demandeur, de non-contre-indication à la pratique du sport auto, valable pour ce seul meeting, à acquérir selon la procédure décrite au point 5.2. du présent règlement.

V. POINTS DE CONTACT

Art. 9. Permanences

A partir du 20/07/2026

DEMAIN Marc – Tel / Fax : 0475 / 742-740

Email : marc.demain@skynet.be (mail non consultable durant la manifestation)

BRASSEUR Joël – Tel : 0477 / 598-780

Email : jumawilcarjo@hotmail.com (mail non consultable durant la manifestation)

Art. 10. Tableau d'affichage des communications de l'organisateur

Sous le chapiteau administratif au Faix du Diable à 4980 Wanne (GPS : 50°21'15'' N - 5°55'11'' E) à 200m de la place de Wanne.

VI. APPROBATIONS

Art. 11.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

Art. 12.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

PIROTTE Cédric, pour la CSAP Liège, Lic. : 593, en date du 06/07/2026.

LIEMANS Katia, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. : 902, en date du 08/07/2026.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

DECONINCK Fabienne (Lic. n° 689), pour l'ASAF en date du : 29/05/2026.

Votre inscription, après avoir reçu votre invitation, doit se faire en ligne uniquement. Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

